



MALADIES DU FEUILLAGE

Septembre 2023

Les précipitations de fin juillet et août ont permis un bon développement racinaire des betteraves. Néanmoins, cette même météo entretient la pression maladies dans toute la zone Saint Louis Sucre. La cercosporiose, la rouille et l'oïdium sont les maladies les plus observées à ce jour. Il est important de bien surveiller vos parcelles et d'adapter la protection fongicide en fonction de la rémanence des produits et de vos périodes d'arrachages ([disponible sur votre portail betteravier](#)). La protection fongicide reste nécessaire sur vos parcelles de betteraves dont l'arrachage se déroule après le 15 octobre.

Identifier le risque maladie

Pour réussir à contrôler les maladies du feuillage, il est primordial de ne pas les laisser s'installer sur vos parcelles.

Les seuils d'intervention IPM (Indice de Pression Maladie) sont définis ci-contre :



Vous pouvez consulter la carte de l'outil [Alerte Maladies](#) de l'ITB et de l'ensemble de la filière pour caractériser au mieux votre situation, vigilance aux délais avant récolte.

Seuils d'intervention des maladies du feuillage				
	Oïdium	Rouille	Cercosporiose	Ramulariose
T1	15 %	15 %	1 %	5 %
T2	30 %	40 %	20 %	20 %
T3	40 %	25 %	30 %	25 %

Les seuils d'intervention en % sont basés sur l'observation de 100 feuilles.

Adapter la stratégie fongicide à l'année

Les différentes solutions disponibles :

SPYRALE = 100 g/l difénoconazole + 375 g/l fenpropidine - DAR 28 jours

PRIORI GOLD = AMISTAR GOLD : 125 g/l difénoconazole + 125 g/l azoxystrobine - DAR 35 jours

TIMBAL EW = RIVIOR : 125 g/l tétraconazole - DAR 14 jours

PASSERELLE = 250 g/l difénoconazole - DAR 21 jours

AIRONE SC = cuivre oxychlorure 136 g/l + cuivre hydroxyde 136 g/l - DAR 14 jours

DAR : Délai avant récolte

Programme T2 et T3 type

	T2	T3
Cercosporiose	SPYRALE* 1 L	TIMBAL EW 0,8 L
Rouille	+ 1,8 à 3,5 L	+ PASSERELLE 0,5 L
Oïdium	AIRONE SC**	+ (1,8 à 3,51 L AIRONE SC** si forte pression)

* SPYRALE : sur les sols artificiellement drainés, l'application du produit est limitée à 1 intervention annuelle à 0,9 l/ha.

** Cuivre : en cas de forte pression cercosporiose, utiliser un produit homologué pour un apport de 750 à 1000 g de cuivre à l'hectare.